

Conditions Générales de Services – Travo Futé

1. Identification de l'entreprise

Travo Futé est une micro-entreprise, représentée par Lucas De Pasquale, exerçant une activité de Courtier en travaux.

Statut juridique : Micro-entreprise

Activité : Courtier en travaux

Adresse : 52 rue edith piaf. 83140 Six-Fours-les-Plages

Email : travofute@outlook.fr

SIRET : 980 215 156 00038

2. Objet des prestations

Travo Futé intervient exclusivement en qualité de courtier en travaux et du suivi de chantier.

À ce titre, les prestations proposées comprennent notamment :

- La mise en relation du client avec des entreprises et artisans qualifiés
- L'analyse et l'explication des devis
- Le conseil à la décision
- Un suivi de chantier (option)
 - **Suivi de chantier :** J'assure la coordination des entreprises afin que chaque intervention s'enchaîne de manière fluide et cohérente.
 - **Clarification des demandes techniques :** je reformule et explique les demandes des entreprises, tout en vous conseillant pour faciliter vos décisions.
 - **Contrôle de la cohérence des travaux :**
Je m'assure que les prestations réalisées correspondent aux devis validés et aux choix définis ensemble.
 - **Accompagnement dans les ajustements en cours de chantier :**
En cas d'imprévu ou de modification, je vous aide à comprendre les options possibles et leurs impacts (délais, organisation, budget).

3. Rôle et responsabilités

Le client reste seul décisionnaire du choix des entreprises, de la signature des devis et contrats, ainsi que du suivi technique (Si le suivi de chantier n'est pas inclus) et de la réception des travaux.

Les relations contractuelles sont établies directement entre le client et les entreprises intervenantes.

4. Obligations du client

Le client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la mission et à régler les honoraires convenus dans les délais définis.

5. Conditions financières

Les modalités de rémunération de **Travo Futé** sont définies au préalable avec le client et font l'objet d'un accord écrit.

- Commission de courtage :
La rémunération de Travo Futé au titre de la mise en relation et de la sélection des entreprises prend la forme d'une commission intégrée aux devis des entreprises partenaires. Cette commission est clairement identifiée et incluse dans le montant du devis accepté par le client.
- Option suivi de chantier (le cas échéant) :
Lorsque le client souscrit à l'option de suivi de chantier, cette prestation fait l'objet d'une rémunération distincte, calculée en pourcentage du montant global des travaux.
Cette rémunération est facturée directement au client et fait l'objet d'un accord écrit préalable.

6. Limitation de responsabilité

La responsabilité de Travo Futé ne saurait être engagée en cas de malfaçons, retards, surcoûts ou litiges liés à l'exécution des travaux, ceux-ci relevant exclusivement des entreprises intervenantes.

7. Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de la relation commerciale sont traitées conformément à la Politique de confidentialité disponible sur le site.

8. Droit applicable et litiges

Les présentes CGS sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire.

9. Acceptation des CGS

Le recours aux services de Travo Futé implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Services.